

Au nom du divin Sauveur mort *pour tous*, et ignoré de ces pauvres enfants, faites-leur l'aumône. Votre aumône aidera à ouvrir leur intelligence à la lumière et leurs cœurs au bonheur.

Alors, comme Jésus, vous aurez fait le bien; et la Sourde muette reconnaissante priera pour vous.

En retour, l'Institution de Sourdes-Muettes vous offre les avantages suivants :

I. Aux Souscripteurs de 25c., droit 10. aux prières que font tous les jours, pour leurs Bienfaiteurs, les Sœurs de Charité de la Providence, et les enfants et autres personnes sous leurs soins; 20. à mille communions que les mêmes Sœurs font chaque année pour leurs Bienfaiteurs; 30. à une messe chaque mois, pendant un an, pour les Associés vivants ou défunts.

II. Aux souscripteurs de \$1.00, droit aux prières et aux communions ci dessus spécifiées, et de plus à une messe, chaque mois, pendant 5 ans, et à deux messes solennelles célébrées chaque année, à perpétuité, pour les bienfaiteurs défunts.

III. A tout Souscripteur de \$5.00, droit aux prières, aux communions, aux deux messes solennelles ci-dessus spécifiées, et de plus: 1. à une messe chaque mois, pendant dix ans; 20. à une communion spéciale faite à son décès par les Religieuses de l'Institution.

IV. Au Souscripteur de \$25.00, droit à tous les avantages ci-dessus spécifiés, et de plus: 10. à une messe spéciale dite dans les quinze jours qui suivront la réception de l'avis du décès du Souscripteur; 20. à 200 chemins de croix et à 200 chapelots dans les mêmes quinze jours.

V. Aux souscripteurs de \$50.00, mêmes avantages qu'aux souscripteurs de \$5.00, et de plus: 10. droit aux 200 Chemins de Croix et aux 200 Chapelots, tel que mentionné dans le No. IV; 20. droit à un service solennel qui sera célébré dans les premiers jours qui suivront la réception de l'avis du décès.

VI. Aux Souscripteurs de \$100.00, mêmes avantages qu'aux Souscripteurs de \$50.00, et de plus, droit à un service anniversaire, et participation, à perpétuité, aux prières et aux mérites des Sœurs de l'Institution.

On peut associer les parents et amis, vivants ou décedés.

Les noms des Associés seront conservés dans les Registres de l'Institution.

N. B.—Prière d'adresser toutes communications relatives à l'Œuvre, au Révd F. X. Trépanier, Chapelain, ou à la Révde Sœur Philippe de Jésus, Supérieure de l'Institution des Sourdes Muettes, 401, rue St Denis, à Montréal.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DU LIN (Suite).

Rouissage du lin à l'eau.—Cette opération consiste à lier le lin en petites bottes et à le plonger dans une eau dormante ou courante et à l'y laisser pendant quelques jours.

Le but de tout rouissage est de provoquer dans le lin une légère fermentation qui puisse détruire la gomme-résine au moyen de laquelle les fibres sont collées à la tige. Cette gomme est insoluble; mais, par la

fermentation, elle se transforme et se dissout dans l'eau du routoir.

On peut rouir à l'eau, de deux manières; le rouissage à *eau dormante* et celui à *eau courante*.

Les routoirs à eau dormante sont généralement des fossés creusés dans une terre argileuse de trois pieds de profondeur, sur une longueur et une largeur proportionnées à la récolte du lin. Ces routoirs doivent être disposés de manière à ce qu'ils puissent être vidés complètement à volonté. Le fond des routoirs constitue un excellent engrais. On remplit d'eau les fosses et on y dépose le lin horizontalement. On met trois à quatre rangs de bottes de lin et on reconvoit le tout de planches surchargées de pierres, ou bien on renferme les bottes dans des caisses à claire-voie, puis on plonge les caisses dans l'eau. A mesure que la fermentation s'opère, le lin cale; il faut alors diminuer le poids qui tient le lin immergé, car il est important que le lin ne touche pas la vase du routoir.

Pendant le rouissage, il se produit une chaleur qui augmente beaucoup la température du routoir. Le rouissage se fait en plus ou moins de temps, suivant la saison, la température de l'eau et l'état des plantes. Généralement le rouissage est terminé en six ou dix jours; mais à partir du sixième jour, on doit visiter le lin deux fois par jour: dans la matinée et dans l'après-midi, et l'essayer chaque fois. Cet essai consiste à prendre les tiges de lin et d'essayer à en détacher les fibres. Tant que la séparation de ces deux parties ne s'opère pas avec facilité et netteté, depuis le bas de la tige jusqu'en haut, le rouissage ne saurait être complet. Mais aussitôt que cette séparation a lieu, il faut retirer le lin du routoir, car un retard de quelques heures pourrait amener la pourriture des fibres et détruire leur force.

Il se produit dans l'intérieur du routoir à eau dormante des gaz pestilentiels qui peuvent amener de graves maladies dans les environs, surtout si les routoirs sont nombreux et étendus. On diminue beaucoup la production de ces gaz en renouvelant lentement l'eau de ces routoirs. Pour cela, on fait arriver sur l'un des côtés du routoir un mince filet d'eau, et de l'autre côté on donne à l'eau corrompue un léger écoulement.

Le rouissage à eau courante est plus long que celui à eau dormante. D'ordinaire il se termine du huitième au quatorzième jour. Il produit une filasse plus blanche que le précédent et n'expose pas autant le produit à être détérioré par une fermentation trop longue. On dispose le lin de la même manière que pour le rouissage à eau dormante.

Quelque soit le mode de rouissage adopté, il faut bien choisir l'eau que l'on emploiera. Toutes les eaux vaseuses, ferrugineuses ou chargées de sels calcaires, en un mot toutes les eaux sales et toutes les eaux dures doivent être mises de côté. Les eaux de sources ne sont pas bonnes non plus, à moins qu'elles aient été suffisamment exposées à l'air. Par cette exposition à l'air, elles se réchauffent et une partie des substances qui s'y trouvaient en suspension tombent au fond du cours d'eau; dans ce dernier cas, l'eau est bonne pour le rouissage du lin.

Dès qu'on s'aperçoit que le rouissage est terminé, on s'empresse de retirer le lin du routoir. Pour cela, on enlève les pierres, de même que les planches; et